

Cannes : burkini-signe d'allégeance terroriste-interdit sur les plages, la LDH voit rouge !

écrit par Hoplite | 12 août 2016



Bravo à David Lisnard, le Maire de Cannes, pour avoir interdit le burkini et pour avoir, en sus, clairement dénoncé le rapport entre burkini et terrorisme, c'est une première, venant d'un politique en France, me semble-t-il.

Par contre, le responsable de la LDH a de la chance, le ridicule ne tue pas, parce qu'oser dire qu'en interdisant le burkini on encourage la radicalisation, celle-là fallait oser.

On remarquera en passant qu'il suffit d'interdire, d'avoir un maire déterminé en face de soi pour que les musulmans soient plus discrets... et ne cherchent pas à imposer leur burkini. Si depuis 40 ans tout le monde avait fait ça on n'en serait pas là où on en est actuellement.

Le burkini interdit sur les plages cannoises cet été

C'est passé presque inaperçu. David Lisnard, maire Les Républicains (LR) de Cannes (Alpes-Maritimes), a pris le 28 juillet un arrêté municipal interdisant le port du burkini, un maillot qui couvre intégralement le corps, sur les plages de la ville, a

indiqué jeudi la municipalité.

Cet arrêté dispose que « l'accès aux plages et à la baignade sont interdits à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au 31 août 2016, à toute personne n'ayant pas une tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et de la laïcité, respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades adaptées au domaine public maritime ».

L'arrêté ajoute que « le port de vêtements pendant la baignade ayant une connotation contraire à ces principes est également interdit ». « Toute infraction fera l'objet d'un procès verbal et sera punie de l'amende », de première catégorie, soit 38 euros, est-il écrit.

D'après l'arrêté du maire, « une tenue de plage manifestant de manière ostentatoire une appartenance religieuse, alors que la France et les lieux de culte religieux sont actuellement la cible d'attaques terroristes, est de nature à créer des risques de troubles à l'ordre public (attroupements, échauffourées, etc.) qu'il est nécessaire de prévenir ». « Il ne s'agit pas d'interdire le port de signes religieux à la plage », a expliqué Thierry Migoule, directeur général des services de la ville de Cannes, « **mais les tenues ostentatoires qui font référence à une allégeance à des mouvements terroristes qui nous font la guerre** », des tenues que l'on commence à observer à Cannes depuis l'an dernier, selon lui.

Dans son article 1, l'arrêté précise : « l'accès aux plages et à la baignade sur la commune de Cannes sont interdits (...) jusqu'au 31 août, à toute personne n'ayant pas une tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et de la laïcité respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades ». Joint par téléphone par Nice-Matin, David Lisnard, maire de Cannes, répond : « **Je n'ai ni le temps, ni l'envie de polémiquer. J'ai pris cet arrêté parmi tant d'autres pour assurer la sécurité de ma ville dans un contexte d'état d'urgence.** »

M. Migoule a précisé qu'aucun burkini n'a été observé sur les plages de Cannes depuis la prise de cet arrêté et que, lorsque ce sera le cas, les personnes seront d'abord invitées à changer de tenue ou à quitter la plage sans être immédiatement verbalisées. La loi française interdit le port du voile intégral dans l'espace public. En revanche rien n'interdit le port de signes religieux dans l'espace public.

Nice-Matin révèle ce vendredi que le président de la section Cannes-Grasse de la

Ligue des droits de l'homme, Hervé Lavis, a réagi à l'arrêté de David Lisnard dans un communiqué. « Il s'agit d'un abus de droit que nous nous réservons de porter devant les tribunaux (...) À quand une milice des mœurs comme au pays des Mollah ? (...) Monsieur le maire prend les habits d'un parfait recruteur pour la radicalisation. Comment ne pas craindre que, par des attitudes aussi exclusives et répressives, certains de nos compatriotes ne se sentent exclus de la cité ? ». Il conclut : « Il est temps pour les élus de cette région de calmer leurs ardeurs discriminatoires et de défendre l'esprit de la République. »

Au début du mois d'août, une polémique était née dans les Bouches-du-Rhône quand un parc aquatique des Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône) avait annoncé vouloir organiser une journée burkini, qu'il a finalement annulée.

<http://actu.orange.fr/france/le-burkini-interdit-sur-les-plages-cannoises-cet-ete-CN00000sqYR4.html>